

COMMENT ÉCRIRE UN PROJET DE RÉOLUTION ?

1. Qu'est-ce qu'une résolution ?

Avant la conférence, chaque délégué écrit un projet de résolution sur un sujet de sa commission. Grâce à ce travail d'écriture, le délégué participe activement aux débats aussi bien informels que formels.

Une résolution est une déclaration officielle de l'ONU. **Elle consiste en une seule et longue phrase, divisée en clauses.** Elle a été débattue puis approuvée par l'assemblée. C'est pourquoi chaque délégué, à la conférence, doit arriver avec son projet de résolution. Celui-ci a su exprimer la pensée non du pays que le délégué représente mais de la majorité des États membres des Nations Unies.

2. Comment rédiger une résolution ?

Le délégué doit se poser quatre questions fondamentales. Celles-ci constituent les thèmes des deux parties de la résolution. Un exemple de résolution est présenté à la fin de ces fiches méthodologiques.

1) *Qu'est-ce que le préambule d'une résolution ?*

Un préambule est une introduction à une résolution. C'est la partie préliminaire de la résolution. Chaque clause du préambule commence par un verbe au participe présent ou par un adjectif.

2) *Que doit-on écrire dans le préambule d'une résolution ?*

Le préambule sert à mettre en évidence les connaissances que le délégué possède sur le sujet. Il doit placer ses phrases de préambule du plus important vers le moins important, du général vers le particulier :

- le délégué écrit ses références à des résolutions déjà signées, à des conventions ratifiées, à des déclarations rédigées lors de conférences ;
- il donne des statistiques officielles, les plus récentes possible ;
- il remercie les pays, les organisations ou les personnes qui ont travaillé sur le sujet ;
- il souligne les difficultés rencontrées lors de la mise en application du sujet ;
- il commence ses phrases de préambule en utilisant un des verbes ci-dessous.

Verbes pour le préambule

Accueillant avec satisfaction	Désireux	Réalisant
Affirmant	Encouragé	Reconnaissant
Agissant	Espérant	Regrettant profondément
Alarmé par	Estimant	Rétérant
Approuvant	Etant aussi	Rendant hommage
Après avoir décidé	Exprimant	Renouvelant
Assuré	Exprimant sa (vive) préoccupation	Résolu
Attendant avec intérêt	Exprimant sa satisfaction	Sachant
Ayant à l'esprit	Félicitant	Se déclarant à nouveau préoccupé
Ayant étudié	Gardant à l'esprit	Se déclarant de nouveau
Ayant examiné	Gravement préoccupé	Se félicitant
Ayant présent à l'esprit	Louant	Se félicitant également
Ayant pris connaissance avec satisfaction	Notant	Se référant
Ayant reçu	Notant avec regret	Soucieux
Cherchant	Notant avec satisfaction	Soulignant
Confiant	Observant	Soulignant à nouveau
Conscient	Persuadé	Soulignant en particulier
Considérant	Portant une appréciation positive	Tenant compte de
Constatant avec (une vive) préoccupation	Prenant en compte	
Convaincu	Prenant note	peuvent être utilisés à la fin de ces verbes les mots suivants : aussi en outre / de surcroît également
Croyant	Préoccupé	
Déclarant	Profondément préoccupé	
Démontrant	Rappelant également	
Déplorant	Réaffirmant	

3) *Que sont les clauses d'une résolution ?*

Les clauses sont les dispositions particulières d'une résolution. Elles précisent de manière ordonnée ce que les Nations Unies sont prêtes à mettre en place. Chaque clause commence par un verbe au présent à la troisième personne du singulier. Certains verbes peuvent être suivis d'un adverbe.

4) *Que doit-on trouver dans les clauses de la résolution ?*

Cette seconde question est sans nul doute la plus difficile à résoudre. Le délégué doit examiner la faisabilité de son projet qu'il s'agisse d'un nouveau sujet ou de la modification d'une résolution existante. Pour cela : - le délégué encourage, invite des pays à se joindre à une convention en la ratifiant ; - il propose, accueille favorablement, condamne toutes nouvelles réformes ;

- il soutient, se félicite, déplore la mise en place d'une nouvelle commission ;
- il confirme, constate avec préoccupation ce qui est déjà existant ;
- il commence ses clauses en utilisant un des verbes ci-dessous.

Verbes pour les clauses

Accepte	Déplore (vivement)	Propose
Accueille avec (une vive) satisfaction	Désigne	Proroge
Accueille favorablement	Encourage	Réaffirme
Adjure	Engage	Recommande
Affirme (solennellement)	Espère	Regrette
Appelle	Exhorte	Rend hommage
Apprécie	Exige	Se déclare convaincu
Approuve	Exprime sa gratitude	Se déclare prêt
Autorise	Exprime sa sérieuse préoccupation	Se déclare satisfait
Cherche	Félicite	Se félicite
Condamne (énergiquement)	Invite	Soutient
Confirme	Lance un appel	Transmet
Considère	Loue	
Constata avec préoccupation	Note	
Décide	Prend note avec préoccupation	
Déclare en conséquence	Presse	
Demande de nouveau	Prie (instamment)	
Demande instamment	Proclame	

peuvent être utilisés à la fin de ces
verbes les mots suivants :
aussi
en outre / de surcroît
également

3. Comment présenter une résolution ?

L'entête de votre résolution doit donner certaines informations précises. Écrivez-les dans l'ordre proposé ci-dessous en mettant une ligne d'espace entre chaque information :

FORUM : Donnez le nom de l'assemblée dans laquelle vous allez débattre.

QUESTION : Écrivez le sujet de votre résolution.

SOU MIS PAR : Écrivez le nom de la délégation que vous représentez.

Notez aussi que :

- Le verbe au participe présent ou l'adjectif introducteur de chaque clause du préambule doit être écrit en italique,
 - Le verbe de chaque clause de la seconde partie de la résolution doit être écrit en italique,
 - il y a une ligne d'espace entre chaque clause,
 - les clauses sont aussi numérotées,
 - les sous clauses débutent par a), b), c), etc.,
 - les acronymes et les abréviations doivent être écrits en toutes lettres lors de leur première écriture dans la résolution,
 - chaque clause du préambule se termine par une virgule,
 - chaque clause de la seconde partie de la résolution se termine par un point virgule,
 - il n'y a qu'un seul point dans une résolution et il se trouve à la toute fin,
 - la plupart des résolutions du Conseil de Sécurité se terminent par : « *Décide de rester activement saisi de la question* ».
- aucun nom d'école ne doit apparaître sur la résolution.

EXEMPLE

Conseil de Sécurité

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2159%20%282014%29

Assemblée générale

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/1

+ rédiger l'entête

http://dd.dgacm.org/ores/french/notes_bas_page_Publications.htm

3. Le parcours d'une résolution

